

# Programme coordonné de la Conférence des financeurs de la Mayenne

## 2023 – 2026

Adopté en assemblée plénière de la Conférence des financeurs de la Mayenne du 7 février 2023.

<p style="text-align: center;"><b>Axe 1</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Accès aux équipements et aides techniques individuels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer de proposer un accompagnement complet sur les volets aides techniques individuelles et adaptation du logement, accessible pour l'ensemble du département.</li> <li>• Étendre l'action « repérage de la fragilité » sur les territoires qui n'ont pas encore été ciblés et en priorité dans les milieux ruraux.</li> <li>• Renforcer la communication autour du réemploi des aides techniques et valoriser cette démarche.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Axe 2</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Forfait autonomie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner et conseiller les résidences autonomie pour diversifier les actions de prévention proposées en ciblant les thématiques définies par la CNSA :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le maintien ou l'entretien des facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques ;</li> <li>○ la nutrition, la diététique, la mémoire, le sommeil, les activités physiques et sportives, l'équilibre et la prévention des chutes ;</li> <li>○ l'information et le conseil en matière de prévention en santé et de l'hygiène ;</li> <li>○ la sensibilisation à la sécurisation du cadre de vie et le repérage des fragilités.</li> </ul> </li> <li>• Ouvrir les actions vers des personnes de plus de 60 ans extérieures à la résidence autonomie.</li> <li>• Développer des actions mutualisées entre plusieurs résidences autonomie.</li> <li>• Évaluer et suivre annuellement les actions financées dans le cadre du forfait autonomie.</li> </ul>

<p><b>Axe 5</b> <b>Soutien aux proches aidants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les actions de santé et bien-être à destination des aidants dans l'objectif de poursuivre vers des actions de formation ou de soutien psychosocial</li> </ul>
<p><b>Axe 6</b> <b>Autres actions collectives de prévention</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer prioritairement les actions de prévention collectives autour des thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ activité physique et prévention des chutes, en lien avec la déclinaison départementale du plan antichute ;</li> <li>○ lutte contre l'isolement des personnes âgées ;</li> <li>○ nutrition et alimentation ;</li> <li>○ accompagnement au sommeil.</li> </ul> </li> <li>• Dans une logique de parcours pour la personne âgée, favoriser le développement d'actions multithématiques et multi-partenariales.</li> <li>• Développer les actions avec un public mixte : résidents EHPAD/résidence autonomie et personnes âgées à domicile et développer des actions au sein des établissements médico-sociaux.</li> <li>• Privilégier les actions portées par des partenaires implantés à l'échelle communale, intercommunale ou départementale</li> </ul>
<p><b>Tous axes confondus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter des réponses aux difficultés de mobilité pour accéder aux actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer l'usage des véhicules adaptés financés par EPCI dans le cadre de la mesure 3 du plan May'aînés.</li> <li>○ Favoriser les moyens de locomotion organisés par les aides à domicile ou bénévoles.</li> <li>○ Encourager le co-voiturage entre les participants.</li> </ul> </li> <li>• Expérimenter la possibilité de contractualiser sur plusieurs années (3 ans) en fonction des projets, tout en maintenant un processus d'évaluation annuelle.</li> <li>• Veiller à l'équilibre territorial des actions <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renforcer l'itinérance pour dupliquer l'action sur plusieurs communes.</li> <li>○ Se déplacer dans des petites communes en s'appuyant sur le partenariat local.</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Encourager les porteurs à se mobiliser sur les territoires isolés.</li><li>● Développer des actions innovantes : assurer une veille régionale et nationale pour aider les porteurs à innover et se diversifier.</li><li>● Renforcer la communication autour des actions financées par la Conférence des financeurs :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Actualisation et diffusion chaque année de l'agenda des actions de prévention par le Conseil départemental.</li><li>○ Organisation d'évènements à destination du grand public et des professionnels pour promouvoir les actions développées.</li><li>○ Améliorer l'information auprès des communes et CCAS.</li><li>○ Centralisation des actions financées sur un site internet unique.</li></ul></li></ul>
--	---